

# SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE Hauts-de-Seine

Affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France

## COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

au 31 mai 2026, en euros

### BILAN

ACTIF			PASSIF		
	31 mai 2026	31 mai 2025		31 mai 2026	31 mai 2025
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Immobilisations financières (titres C.E.)	320 582 940	320 582 940	Capital	465 501 780	457 538 680
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			Prime de fusion	231 044	231 044
Titres super-subordonnés	39 691 940	39 691 940	Réserve statutaire	2 000	2 000
Compte courant associé	105 226 900	97 263 800	Report à nouveau	8 931 293	8 253 393
Disponibilités	21 507 496	21 551 263	Résultat de l'exercice	12 002 766	12 771 992
Produits à recevoir	22 836	22 836	<b>DETTES</b>		
Créances Fiscales	0	0	Dettes fiscales	363 229	315 670
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>487 032 112</b>	<b>479 112 779</b>	Autre passif	0	0
			<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>487 032 112</b>	<b>479 112 779</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES			PRODUITS		
	31 mai 2026	31 mai 2025		31 mai 2026	31 mai 2025
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres charges externes	38 808	37 814	Produits des participations	8 014 574	8 816 031
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			Intérêts et produits financiers	5 484 310	5 449 090
Impôt sur les sociétés	1 457 310	1 458 769	Produits exceptionnels	0	3 454
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 496 118</b>	<b>1 496 583</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 498 884</b>	<b>14 268 575</b>
Solde créditeur (Bénéfice)	12 002 766	12 771 992			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 498 884</b>	<b>14 268 575</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 498 884</b>	<b>14 268 575</b>



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Ile de France

# SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE Hauts-de-Seine

Affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France

## ■ ANNEXE

### I. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Les Sociétés Locales d'Épargne ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à laquelle elles sont affiliées, de favoriser la détention la plus large du capital de cette Caisse d'Épargne et de Prévoyance en animant le sociétariat.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et conformément aux dispositions de la loi n° 99.532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Épargne et de Prévoyance sont agréées en tant que banques coopératives. Leur capital est détenu par les Sociétés Locales d'Épargne à hauteur de 100%. Les Sociétés Locales d'Épargne ne peuvent pas faire d'opérations de banque et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'Épargne d'affiliation. À statut coopératif, elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

### II. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels de la Société Locale d'Épargne Hauts de Seine sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général, à la réglementation de la BPCE et aux instructions de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

L'exercice social a une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

En application de l'article 29 des statuts, les comptes individuels annuels sont soumis à l'approbation de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Société Locale d'Épargne. Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas de d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

### III. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

### IV. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DU RÉSULTAT

#### ■ BILAN : CAPITAL

Le capital est constitué de parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros.

Au 31 mai 2026 le capital souscrit s'élève à 465 501 780 euros, pour un capital autorisé de 1 602 914 700 euros.

Les demandes de rachats reçues en cours d'exercice, non encore dénouées à la clôture seront communiquées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

#### ■ COMPTE DE RÉSULTAT

Le produit des participations qui s'élève à 8 014 573,50 euros est constitué des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Les intérêts financiers sont essentiellement constitués de la rémunération du compte courant d'associés ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour un montant de 2 705 874,62 euros et de la rémunération des titres super-subordonnés pour un montant de 2 778 435,80 euros.

Concernant l'impôt sur les sociétés, il est précisé que la SLE bénéficie du taux de taxation réduit de 15 % à hauteur de 42 500 euros de résultat, l'excédent étant taxé au taux normal de 25 %.

Les intérêts perçus au titre des parts sociales de la CEIDF relèvent du régime mère fille et bénéficient à ce titre d'une taxation réduite.

La SLE n'est pas assujettie à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3,3 %.

#### ■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article 8 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France a fixé, pour l'exercice clos le 31 mai 2026 le niveau de rémunération des parts sociales émises par les sociétés locales d'épargne qui lui sont affiliées à 2,5 %.

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2026 s'élève à 12 002 765,92 euros. Constatant l'existence d'un report à nouveau de 8 931 293,69 euros, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile de France, d'affecter la somme de 20 934 059,61 euros comme suit :

- ▶ à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE : 11 194 497,86 euros (dont le versement aura lieu le 03 juillet 2026)
- ▶ au report à nouveau : 9 739 561,75 euros



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Ile de France